

**COMMUNE  
DU  
BOUCHET-MONT-CHARVIN**

74230 LE BOUCHET-MONT-CHARVIN  
Tél 04 50 27 50 77  
Fax 04 50 27 54 10  
e-mail : accueil@bouchet-mont-charvin.fr

**Le Maire du Bouchet-Mont-Charvin,**

Vu le code de la Route et notamment son article R 411-8 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 141-2 ;

Considérant qu'à l'occasion de la cérémonie de la journée nationale de commémoration de la victoire du 08 mai 1945 et pour préserver la sécurité publique, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement de tous les véhicules à proximité de l'église et du Monument aux Morts ;

**ARRETE :**

Article 1 : La Route de Serraval sera barrée dans les deux sens de circulation et la circulation de tous types de véhicules sera interdite le mercredi 8 mai 2024, de 10h à 12h ;

Article 2 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit à proximité du Monument aux Morts, conformément à l'article 1 ;

Article 3 : La municipalité prendra toutes les dispositions nécessaires pour assurer la protection du public et mettra en place une signalisation appropriée ;

Article 4 : Le présent arrêté ne s'applique pas aux véhicules de secours et d'urgences ;

Article 5 : Le présent arrêté sera porté à connaissance du public par affichage et copie sera faite à :

- Monsieur le Major, Commandant de brigade de la Gendarmerie de Thônes ;
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- Monsieur le responsable du CERD de Thônes.

Fait au Bouchet-Mont-Charvin,  
Le lundi 29 avril 2024.

Le Maire,  
Monsieur Franck PACCARD.

Arrêté certifié exécutoire compte tenu  
de sa publication le 30/04/2024  
Le Maire,  
Franck PACCARD.



Signature of Franck Paccard, Mayor of Bouchet-Mont-Charvin, with a blue circular official stamp of the commune.



Signature of Franck Paccard, Mayor of Bouchet-Mont-Charvin, with a blue circular official stamp of the commune.